

NSSB

FNB Développement durable d'obligations canadiennes à court terme BNI

Objectif de placement

Ce FNB a comme objectif de placement de procurer un flux de revenu régulier tout en mettant l'accent sur la préservation du capital et en privilégiant des titres de créance conçus pour amasser des fonds dans le but de favoriser les impacts environnementaux et/ou sociaux positifs et/ou de contribuer au développement durable. Il investit, directement ou indirectement au moyen de placements dans des titres d'autres organismes de placement collectif (OPC), dans un portefeuille composé principalement de titres à revenu fixe de sociétés canadiennes de bonne qualité assortis d'une durée à l'échéance relativement courte. Il peut également investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada.

Détails du FNB

Symbole :	NSSB
Bourse :	TSX
Monnaie de base :	CAD
CUSIP :	63947C107
Date de création :	20 janvier 2022
Frais de gestion :	0,25 %
RFG (ratio des frais de gestion) :	0,28 %
Gestionnaire de portefeuille :	Banque Nationale Investissements inc
Sous-gestionnaire :	AlphaFixe Capital Inc.

Caractéristiques du FNB

Actif net (M) :	47,8 \$
Parts/Actions en circulation :	4,65
Cours de clôture :	10,27 \$

Détails des distributions

Fréquences des distributions :	Mensuelle
Rendement des distributions (%) :	3,96 %
Rendement mobiles des distributions (%) :	3,15 %

À qui le FNB est-il destiné?

- Aux investisseurs qui :
- disposent d'un montant à investir à court ou à moyen terme (au moins un an);
 - recherchent une gestion active qui diffère des indices boursiers;
 - souhaitent investir de façon socialement responsable.

Visitez-nous

bninvestissements.ca/fnb

Répartition du portefeuille (% de l'actif net)



	%
Gouvernement du Canada 2,25 % 01-dec-2029	13,73
Banque Canadienne Impériale de Commerce 2,25 % 07-jan-2027	4,48
Bank of America Corp 3,62 % 16-mar-2027	2,95
Bell Canada 2,20 % 29-mar-2028	2,88
Banque de Montréal 4,71 % 07-nov-2027	2,70
Banque Toronto-Dominion 5,49 % 08-sep-2028	2,66
Ivanhoé Cambridge II Inc 4,99 % 02-jun-2028	2,40
Royal Bank of Canada 3,99% 22-Jul-2030	2,34
OMERS Realty Corp 5,38 % 14-nov-2028	2,22
Banque de Nouvelle-Écosse 3,84 % 26-sep-2029	2,18
Total des principaux titres du fonds (% de l'actif net) :	38,54
Nombre total de titres détenus :	69

Cotes de crédit

	%
AAA	13,80
AA	12,10
A	45,50
BBB	28,10
<= BB	0,50

Rendements par année civile (%)

AAJ	2025	2024	2023	2022	2021	2020
4,52	4,52	6,97	6,56	-	-	-

Rendements annualisés (%)

1 M	3 M	6 M	1 A	3 A	5 A	10 A	Créa.
-0,24	0,33	2,00	4,52	6,01	-	-	3,86

¹Le taux de rendement, exprimé en taux annuel, prévu sur l'obligation si elle est détenue jusqu'à l'échéance. Le calcul prend pour hypothèse que tous les coupons seront réinvestis au même taux.

²Revenu annuel payé par une obligation, ou une action, représenté en pourcentage de son prix actuel au marché. Les gains ou les pertes en capital qui pourraient être réalisés à l'échéance sont exclus.

NSSB

FNB Développement durable d'obligations canadiennes à court terme BNI

Divulgation légale

Les FNB BNI sont offerts par Banque Nationale Investissements inc., filiale en propriété exclusive de la Banque Nationale du Canada. Les placements dans des fonds négociés en bourse (FNB) peuvent comporter des frais de courtage, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus ou le ou les Aperçu du FNB avant d'investir. Les FNB ne sont pas garantis; leur valeur fluctue souvent et le rendement passé peut ne pas se reproduire. Comme les parts de FNB sont achetées et vendues sur une bourse au cours du marché, les frais de courtage en réduiront le rendement. Les FNB BNI ne cherchent pas à dégager un rendement prédéterminé à l'échéance. Le rendement d'un FNB BNI ne correspond pas à celui de l'indice. Les taux de rendement mentionnés correspondent au rendement total historique pour les périodes et ils tiennent compte des variations de la valeur des parts et du réinvestissement des distributions. Les frais de rachat et de courtage et les impôts sur le revenu payables par tout porteur de parts, qui auraient réduit le rendement, ne sont pas pris en compte. Le rendement passé peut ne pas se reproduire.